

 <p data-bbox="261 398 448 450">SAUVETERRE DE GUYENNE</p>	<p data-bbox="528 226 1086 315"><b>RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 15 JUILLET 2025</b></p> <p data-bbox="592 353 1023 383"><b>Salle d'activités de la RA Pringis</b></p>	<p data-bbox="1214 255 1417 284"><b>CR-CVS-03/24</b></p>
--	---	--

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 ;
- Échange sur les besoins et attentes concernant la restauration collective ;
- Réflexion/Discussion autour du tri des déchets et du compostage ;
- Questions et suggestions des membres du CVS.

**La séance est ouverte à 15h30.**

**1. Echange sur les besoins et attentes concernant la restauration collective (Résidence Autonomie)**

Le Président informe les membres que le bail actuel de Convivio (ex-Aquitaine Restauration) prendra fin le 1er janvier 2026.

Afin de régulariser la situation, il a été décidé de lancer une consultation pour une concession de service public. Le travail est en cours, en lien avec les autres entités publiques qui seront membres du groupement (communes environnantes ou CDC Rurales Entre-Deux-Mers).

La consultation des entreprises devrait être lancée en septembre afin que nous soyons prêts dans les délais.

À ce titre, le Président demande si des remarques peuvent être formulées concernant le système actuel, les besoins, etc.

**Avis du CVS :**

Le Conseil de la Vie Sociale a exprimé :

- Le besoin d'afficher le menu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ;
- Parfois un manque d'assaisonnement ;
- Apprécie la possibilité d'emporter de la soupe pour le soir ;
- Regrette que parfois les menus ne soient pas les mêmes entre le repas sur place et le portage RPA ;
- Bon retour dans l'ensemble concernant la prestation actuelle fournie.

**2. Réflexion/Discussion autour du tri des déchets et du compostage**

Le Président rappelle qu'un atelier de sensibilisation au tri des déchets a déjà été organisé au sein de la résidence, en partenariat avec l'USTOM. Cependant, il souligne que les consignes de tri ne sont pas toujours respectées par l'ensemble des résidents, ce qui pose des difficultés pour une gestion optimale des déchets. Un nouvel atelier pourrait donc être nécessaire.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée, en lien avec l'USTOM, afin de répondre à la réglementation en vigueur, sur la nécessité d'instaurer un système de compostage au sein de la résidence. Deux options sont envisagées : un compostage individuel, où chaque résident générerait son propre compost, ou un compostage collectif, centralisé et partagé par l'ensemble des habitants.

Le Président insiste sur le fait que, quel que soit le choix retenu, il sera impératif d'organiser rigoureusement ce dispositif afin de prévenir les nuisances, notamment la prolifération de rats ou d'autres animaux indésirables. Cela impliquera une gestion encadrée, l'installation de dispositifs physiques tels que des composteurs grillagés ou clos, des règles claires concernant les dépôts, ainsi qu'une surveillance régulière.

### **Avis CVS**

- Le CVS se montre favorable à l'implantation d'un point de compostage collectif, estimant que cette solution est plus simple à gérer et peut favoriser une meilleure dynamique collective autour de la gestion des déchets.
  
- Il insiste toutefois sur la nécessité d'accompagner ce projet par des ateliers pédagogiques et pratiques, qui pourraient être animés en partenariat avec l'USTOM, en présence des résidents, ainsi qu'avec des acteurs locaux tels que l'aide familiale, l'AMAD, Sudgimad, etc. Ces ateliers permettraient de sensibiliser les résidents, de leur transmettre les bonnes pratiques, et d'assurer un suivi efficace du compostage.
  
- Le CVS propose également l'installation de caméras de type « chasseur » autour du point de collecte des déchets RPA, afin de mieux contrôler et dissuader les dépôts sauvages ou inappropriés, à l'instar du dispositif déployé sur la place du marché aux cochons.

Le Président en profite pour rappeler que, conformément à la délibération du 17 mai 2023, le conseil municipal a décidé :

- o Que toute personne identifiée effectuant un dépôt sauvage (au pied des bacs, en bord de route, sur les chemins, en forêt, etc.) est redevable des frais d'enlèvement ;
- o Que le forfait de base est fixé à 180 €, avec une possibilité de réévaluation si les frais réels sont supérieurs.

### **3. Questions et suggestions des membres du CVS.**

- Il a été demandé d'ajouter un banc à proximité des logements 27/28, en raison de nuisances sonores le matin liées à des voisins qui parlent fort => Un banc sera installé dès que possible par le service technique.
  
- Le problème de télévision n'est pas réglé => Un professionnel va être missionné pour résoudre ce problème d'antenne.
  
- Le Président rappelle que la phase 2 des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable au sein de la RPA est finalisée. La seule différence avec la tranche 1 est qu'aucune vannette n'a été installée entre la vanne et les logements, car elle se remplissait de terre, faisait doublon avec la bouche à clé et s'avérait peu utile. En revanche, une vanne a bien été installée pour chaque logement, ce qui est très utile en cas de fuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>PRESENT OUI/NON</b>
MIQUEU	Christophe	Président du CCAS	OUI
DUPORGE	Véronique	Vice-Présidente du CCAS	OUI
BORDES	Séverine	Agent en charge RPA (en l'absence de Mme ROUDEAU)	OUI
AUDEBERT	Eliane	Représentante CCAS titulaire	NON
ARJAC	Monique	Représentante CCAS suppléante	OUI
BARTHELOT	Bernard	Représentant des résidents - titulaire	OUI
MIRAMBET	Michel	Représentant des résidents - Suppléant	OUI
BLANCHETON	Jean-Bernard	Représentant des familles - Titulaire	OUI
MONGE CAUNAT	Sylvie	Représentante des familles - Suppléante	NON